



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DELATTE - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - MM. G. GILLOT - J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) - MARCHAND - MARTIN - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

OBJET : TRANSPORTS - Convention de délégation - Avenant n°11

L'article 16 de la convention de délégation du service public des transports urbains en date du 23 décembre 2002 prévoit un réexamen des conditions financières du contrat de délégation afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques d'exécution du contrat. L'incidence de la décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes sur le régime de TVA appliqué aux biens mis à disposition du délégataire, la modification de la grille tarifaire, l'intégration de la totalité des dessertes des nouvelles communes à la rentrée 2006 ainsi que diverses adaptations du service, la constatation de l'augmentation substantielle de la fréquentation du service TPMR, le retard dans la mise en place des bus laboratoire et l'acquisition de 20 poteaux d'arrêt pour la navette Diviaciti, l'intégration d'une centrale de réservation et d'information nécessitent une actualisation des dispositions contractuelles entre l'Autorité Organisatrice des Transports et le délégataire.

Les ajustements du réseau Divia pour la rentrée 2006 sont les suivants :

- Modification d'itinéraire de la ligne 31 (Perrigny ↔ Marsannay)
- Modification d'itinéraire de la ligne 16 (Darcy ↔ Marsannay)
- Renforcement de fréquence sur la Liane 3 (Fontaine d'Ouche ↔ Saint apollinaire)
- Renforcement de fréquence sur la ligne 33 (ZI Chevigny)
- Modification d'itinéraire de la ligne 11 (Fontaine-lès-Dijon ↔ Talant)

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération et le Conseil Général de la Côte d'Or ayant mis fin aux conventions passées pour la desserte des communes ayant adhéré à la Communauté le 1^{er} janvier 2004, il convient de reprendre directement en charge une nouvelle exploitation des dessertes de ces communes par :

- l'utilisation de lignes existantes Divia,
- la création de navettes régulières,
- la création d'un service de transports à la demande pour lesquels il est nécessaire de mettre en place une centrale de réservation.

Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 13.1 de la convention est fixé comme suit en € hors TVA, valeur juin 2002 :

- 20 095 500 € hors TVA pour l'année 2006
- 19 875 000 € hors TVA pour l'année 2007
- 19 817 000 € hors TVA pour l'année 2008.

Vu l'avis de la Commission et de la Commission de Délégation de service public du 14 juin 2006

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n°11 à la convention de délégation passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 23 décembre 2002
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire
- **De dire** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget en cours de la Communauté

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUL. 2006



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

OBJET DU PRESENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet :

- de prendre en compte l'incidence de la décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes sur le régime de TVA appliqué aux biens mis à disposition du délégataire
- de modifier la grille tarifaire
- d'intégrer la totalité des dessertes des nouvelles communes à la rentrée 2006 ainsi que diverses adaptations du service.
- d'intégrer une centrale d'information et de réservation
- de constater l'augmentation substantielle de la fréquentation du service TPMR, le retard dans la mise en place des bus laboratoire et l'acquisition de 20 poteaux d'arrêt pour le réseau Diviaciti.

Article 1 : Suppression de la redevance d'usage et de sa contrepartie dans la contribution financière forfaitaire.

La décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes (C.J.C.E.) en date du 6 octobre 2005 a conduit à la suppression de la condition financière exigée pour le transfert au délégataire du droit à récupération de la TVA grevant les investissements réalisés par l'Autorité Organisatrice et mis à disposition de celui-ci.

Cette décision de la CJCE a donné lieu à la publication d'une nouvelle instruction fiscale 3 D-1- 06 du 27 janvier 2006 prenant en compte cette suppression.

Il en résulte que la condition financière permettant à l'Autorité Organisatrice de bénéficier du transfert du droit à déduction de TVA ne s'impose plus.

En conséquence, l'obligation pour le Délégataire de verser à l'Autorité Organisatrice une redevance annuelle, sans TVA, à vocation fiscale destinée à couvrir l'amortissement technique des biens mis à sa disposition est supprimée et l'obligation de versement par l'Autorité Organisatrice au délégataire d'une contribution financière d'un égal montant, TVA en sus, est également supprimée.

De ce fait, l'article 13.3.2 intitulé "en fonction de la redevance de l'utilisation des biens" de la convention est supprimé, de même que toute autre mention, dans la convention ainsi que dans ses annexes et avenants, relative à la redevance d'usage ou à sa contrepartie.

Par ailleurs, l'Autorité Organisatrice charge le délégataire d'effectuer tout recours auprès de l'Administration Fiscale afin d'obtenir le remboursement de la TVA indûment payée sur les exercices antérieurs non prescrits.

Le délégataire tiendra informé l'Autorité Organisatrice de l'état de ces recours et s'engage à lui reverser l'intégralité des remboursements de TVA ainsi obtenus.

Article 2 : Modifications de la grille tarifaire.

2.1 Carte hebdomadaire "Libre circulation"

La validité de ce titre est portée de 6 à 7 jours calendaires à compter de la date de sa première oblitération. Ce titre devient donc valable les dimanches et jours fériés.

Cette modification qui prend effet au 1^{er} juillet 2006 n'a pas d'incidence sur le montant de la contribution financière forfaitaire, le délégataire prenant à sa charge la perte de recettes engendrée par cette mesure.

2.2 Création de titres intermodaux entre les deux réseaux TER et Divia.

A titre d'essai, et pour une période de un an, les deux abonnements mensuel et hebdomadaire qui existent déjà sur les réseaux TER et Divia seront déclinés commercialement afin d'offrir une tarification intermodale aux clients communs des deux réseaux.

Le délégataire est autorisé à appliquer une réduction tarifaire de l'ordre de 20% par rapport au prix normal et à signer une convention de gestion avec l'opérateur du réseau TER.

Les conséquences financières de cette mesure resteront à la charge du délégataire. Toutefois, après la période d'essai ou si le montant annuel de la réduction commerciale devait dépasser 12 600 €uros HT, l'Autorité Organisatrice et le délégataire se rapprocheront pour définir les modalités de répartition.

La création de cette tarification intermodale prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2006 pour une période d'essai de un an.

L'annexe 8 "Conditions d'utilisation des titres de transport" est modifiée en conséquence.

Article 3 : Modifications des services à compter du 4 septembre 2006.

3.1 Desserte de la première couronne du Grand Dijon

A compter du 4 septembre 2006, l'ensemble des services desservant les communes qui ont intégré la Communauté de l'agglomération dijonnaise le 1^{er} janvier 2004 (Bressey-sur-Tille, Bretenière, Crimolois, Hauteville-lès-Dijon et Magny-sur-Tille) sera assuré par le délégataire. Du 1^{er} au 3 septembre, les services auparavant exécutés par Transco seront effectués par le délégataire.

La desserte de ces communes actuellement assurée par le réseau Transco d'une part et par le délégataire d'autre part (services complémentaires définis à l'avenant No 3) ainsi que celle des communes de Perrigny-lès-Dijon (ligne 31) et de Daix (ligne 12) ont été redéfinies selon les modalités suivantes (selon détail dans le cahier des charges) :

Services réguliers (du lundi au samedi) :

Desserte de Hauteville-lès-Dijon & Daix à destination de la place Darcy (deux aller-retours par jour)

Desserte de Crimolois à destination de la place Wilson (un aller-retour par jour)

Desserte de Perrigny-lès-Dijon à destination de la place place Darcy (deux aller-retours par jour)

Desserte de Magny-sur-Tille par rabattement sur la Liane 1 à Quetigny avenue de Bourgogne (un aller-retour par jour)

Desserte de Bresse-sur-Tille par rabattement sur la Liane 1 à Quetigny avenue de Bourgogne (un aller-retour par jour)

Ces modifications entraînent une augmentation de la contribution financière forfaitaire (valeur juin 2002) de 158 000 €uros en année pleine pour chacune des années 2007 et 2008 et au prorata sur 2006 de 53 000 €uros.

Services scolaires Bus class (du lundi au vendredi en période scolaire) :

En complément des services réguliers ci-dessus, des services scolaires supplémentaires sont créés et certains services existants sont modifiés :

Modification de l'itinéraire du bus class de Saint-Appollinaire à destination du lycée St-Joseph en desservant le lycée Eiffel et le collège Champollion le matin.

Prolongement sur Hauteville-lès-Dijon du service desservant Daix à destination du collège Boris Vian à Talant et du lycée Montchapet le matin. (2 courses par jour)

Création d'un service desservant Bretenière et Ouges à destination du collège Roland Dorgelès à Longvic (2 courses par jour)

Enchaînement des deux services desservant Crimolois et Sennecey-Lès-Dijon à destination du lycée Jean-Marc Boivin et du collège Claudel de Chevigny. (4 courses au lieu de 6 par jour)

Création d'un service desservant Magny-sur-Tille à destination du lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur (2 courses par jour)

Création d'un service desservant Bresse-sur-Tille à destination du lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur et du collège Jean Rostand à Quetigny (3 courses par jour)

Ces modifications entraînent une augmentation de la contribution financière forfaitaire (valeur juin 2002) de 87 000 €uros en année pleine pour chacune des années 2007 et 2008 et au prorata sur 2006 de 35 000 €uros.

Services à la demande (du lundi au samedi) :

En complément des services réguliers fonctionnant en heures de pointe, des services de navette à la demande fonctionnant en heures creuses seront réalisés dans les conditions suivantes :

Desserte de Crimolois à destination de la place Wilson.

(6 courses par jour soit 3 allers et 3 retours)

Desserte de Magny-sur-Tille en rabattement sur la Liane 1 à Quetigny.

(5 courses par jour soit 2 allers et 3 retours)

Desserte de Bresse-sur-Tille en rabattement sur la Liane 1 à Quetigny.

(8 courses par jour soit 4 allers et 4 retours)

Le service sera déclenché sur demande formulée au plus tard la veille.

Compte tenu de la particularité de ces services, le délégataire percevra un complément de contribution financière forfaitaire calculé en fonction du nombre de courses réellement effectuées sur la base d'un montant moyen forfaitaire HT par course de 33,20 €uros (valeur juin 2002). Ce prix par course sera actualisé par application du coefficient Cn défini à l'article 13.2 de la convention.

Les acomptes trimestriels intégreront ce supplément de contribution dans les conditions suivantes :

Acompte du 4^e trimestre 2006 sur la base de 60 000 €uros HT (valeur 2006)
Chacun des 4 acomptes 2007 et 2008 sur la base de 1150 courses par trimestre (environ 20% du nombre potentiel annuel maximum de courses).
La régularisation annuelle intégrera le décompte définitif du supplément de contribution induit par les navettes à la demande calculé en fonction du nombre de courses réellement effectuées, du prix moyen actualisé et des acomptes versés.

Les kilomètres effectués pour ces services ne seront pas intégrés dans l'offre de référence.

Suppression des services complémentaires nouvelles communes (av no 3 et 9) :

Ces services assurés de manière régulière ou à la demande se substituent à ceux définis dans l'avenant No 3 ainsi qu'aux services à la demande prévus initialement au 1^{er} janvier 2006 dans l'avenant No 9 (article 2) et dont la mise en place a été différée en raison de la décision de l'Autorité Organisatrice de dénoncer le contrat Transco.

En conséquence, la contribution financière forfaitaire est réduite de 106 000 €uros (valeur juin 2002) pour chacune des années 2007 et 2008.

Pour l'année 2006, la contribution financière forfaitaire est augmentée de 14 000 €uros (valeur juin 2002) compte tenu d'une part de la non mise en place au 1^{er} janvier 2006 des services à la demande prévus à l'avenant 9 (+49 000 €uros pour 8 mois) et d'autre part du calcul au prorata de la réduction mentionnée à l'alinéa précédent (- 35 000 €uros pour 4 mois).

3.2 Amélioration des autres dessertes.

Les adaptations du réseau à compter du 4 septembre 2006 porteront sur les points suivants:

Liane 3 : Renforcement de la fréquence en heures de pointe en périodes scolaires (passage de 7.5 en moyenne à 6 minutes)

Ligne 11 : L'itinéraire de cette ligne est modifié au niveau de la place Darcy (passage dans les deux sens) afin d'améliorer la dépose des clients.

Ligne 12 : Terminus de la ligne à Fontaine Peupliers au lieu de Daix avec maintien de la fréquence à 15 minutes sur le tronçon Montagne de Larrey à Fontaine Peupliers et prolongement une fois sur deux sur Daix et Hauteville-lès-Dijon soit une fréquence de 30 minutes sur ce tronçon.

Ligne 16 : Modification de l'itinéraire entre Marsannay-la-Côte et place Darcy (ancien tracé de la ligne 31) et passage de 20 à 15 minutes de la fréquence du lundi au vendredi en période hiver avec prolongement partiel dans la zone Acti-sud suivant les heures.

Lignes 31: Modification de l'itinéraire pour desservir Perrigny-lès-Dijon jusqu'à l'arrêt « Marsannay » avec une fréquence de 30 minutes.

Ligne 32 : Prolongement depuis Ouges à Bretenière.

Ligne 33 : Desserte méridienne de Chevigny ZI et Chevigny Excellence 2000 en plus du matin et du soir.

Navettes Nicolas Rolin et Saunières : Les navettes prévues à l'avenant No 9 seront assurées à la demande sur réservation au plus tard la veille (jours et heures inchangés).

Ces modifications entraînent une augmentation de la contribution financière forfaitaire (valeur juin 2002) de 332 000 €uros en année pleine pour chacune des années 2007 et 2008 et au prorata sur 2006 de 124 000 €uros.

L'annexe 1 au présent avenant constituant le nouveau cahier des charges annule et remplace l'annexe 2 de la convention.

Article 4 : Centrale d'information et de réservation.

Dans le cadre de la mise en place de services à la demande (cf article précédent) desservant les communes de la première couronne, il est nécessaire de renforcer et de réorganiser la centrale d'information existante pour lui permettre d'assurer les réservations et l'organisation journalière des services.

A la rentrée 2006, la centrale d'information ainsi renforcée permettra également d'inclure, dans le cadre de l'intermodalité, l'information concernant les services TER voire celle concernant les services départementaux interurbains.

Ces renforts nécessitent à la fois des moyens matériels et humains supplémentaires dont une partie (40%) sera supportée par le délégataire.

En conséquence, la contribution financière forfaitaire est augmentée de 38 000 €uros (valeur juin 2002) en année pleine pour chacune des années 2007 et 2008 et au prorata sur 2006 de 10 000 €uros.

Article 5 : Fréquentation des services TPMR.

Le délégataire a informé, dès 2005, l'Autorité Organisatrice d'une augmentation substantielle de la fréquentation des services TPMR. En effet, le volume annuel de courses constaté sur l'année 2005 est proche de 38 000 alors que le volume contractuel est de 30 000 courses (avenant No 5).

Conformément à l'article 16.1 de la convention, les parties conviennent d'augmenter le montant annuel de la contribution financière forfaitaire 2006 de 172 500 €uros (valeur juin 2002) et pour chacune des années 2007 et 2008 de 92 000 €uros (valeur juin 2002).

Article 6 : Bus laboratoires.

Le retard dans la réalisation du programme d'investissement des bus laboratoires qui devait permettre de réduire les charges de conduite et autres frais de fonctionnement est couvert par une contribution financière forfaitaire complémentaire fixée pour l'année 2006 à 88 000 €uros hors TVA. (valeur juin 2002) soit un montant réduit de 30% par rapport à 2005.

Article 7 : Investissement de 20 poteaux d'arrêts pour le réseau Diviaciti.

Le délégataire a informé l'Autorité Organisatrice sur la nécessité de réaliser rapidement l'investissement d'une vingtaine de poteaux pour équiper la navette Diviaciti pour la rentrée 2005.

Cette opération a représenté un investissement de 15 364 €uros valeur 2005.

Compte tenu de l'urgence et conformément à l'article 9.6.2 de la convention, l'AO a chargé le délégataire de réaliser lui-même cet investissement.

En contrepartie, la contribution financière forfaitaire est augmentée de la valeur des amortissements et des frais financiers soit (en valeur juin 2002) :

8 000 Euros pour 2006

5 000 Euros pour 2007

3 000 Euros pour 2008

Ces biens seront inscrits à l'inventaire B et repris par l'AO en fin de convention à leur valeur nette comptable.

Article 8 : Mise à jour de l'offre annuelle de référence.

Compte tenu des modifications apportées aux articles 3 & 5 du présent avenant, l'offre annuelle de référence (annexe 3 de la convention) est modifiée ainsi :

Pour 2006 : 10 217 000 kilomètres

Pour 2007 : 10 290 000 kilomètres

Pour 2008 : 10 290 000 kilomètres

La navette centre-ville Diviaciti et les services à la demande prévus à l'article 3.1 du présent avenant ne sont pas compris dans l'offre annuelle de référence.

Article 9 : Montant de la contribution financière forfaitaire.

Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 13.1 de la convention est fixé comme suit en € hors TVA, valeur juin 2002 :

20 095 500 € hors TVA pour l'année 2006

19 875 000 € hors TVA pour l'année 2007

19 817 000 € hors TVA pour l'année 2008.

Article 10 : Autres dispositions.

Les autres dispositions de la convention du 23 Décembre 2002 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Pour l'autorité organisatrice

Michel BLEITRACH

François REBSAMEN

Annexe 1 de l'avenant No 11

Mise à jour de l'annexe CH2 au cahier des charges

CONSISTANCE DU RESEAU : SEPTEMBRE 2006.

Lignes régulières

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
<p>Liane 1</p>	<p>Talant ↔ Quetigny ou Talant ↔ Chevigny</p> <p>Terminus "Talant", Rue Charles Dullin, Rue des Retisseys, Avenue du Mail, Avenue Général Canzio, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy, Rue de la Liberté, Rue Rameau, Rue Vaillant, Place Saint-Michel, Rue Buffon, Rue Chancelier de l'Hôpital Rue de Mirande - (Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois) - Rue Sully, Avenue de l'Université,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenue du Château, Rue du Cromois, Rue Ronde, Avenue du 19 mars 1962, Boulevard de l'Europe, terminus "Quetigny". • Avenue de Bourgogne, voie réservée bus, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, Rue de Sennecey, Rue du Grand Pré de Pont, Avenue de l'Egalité, Boulevard J.F. Kennedy, Rue du 19 mars 1962, Avenue de la République, Route de Bresse, Rue des Mimosas, Rue des Capucines, terminus "Chevigny". 	<p>4' en HP</p> <p>6' en HC</p>
<p>Liane 2</p>	<p>Zénith / Toison d'Or ↔ Marsannay</p> <p>Terminus "Toison d'Or", Place Marie de Bourgogne, Boulevard Docteur Jean Veillet, Avenue de la Paix, Rond Point de l'Europe, Avenue de Langres, Avenue du Drapeau, Avenue Garibaldi, Place de la République, Rue Devosge, Rue Sambin, Place St. Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michelet, Rue Condorcet - (Rue Monge, Place Bossuet, Rue Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Rue de Chenôve, rue Maxime Guillot, Rue de Marsannay, Avenue du 14 Juillet, Rond Point Vendémaire, Avenue Roland Carraz, Route de Beaune, Rond Point Roupnel / Route de Beaune, terminus "Marsannay".</p> <p>N. B. : les soirs de spectacle, à partir du passage en centre-ville vers 19h30, terminus "Zénith".</p>	<p>8' en HP</p> <p>9' en HC</p>
<p>Liane 3</p>	<p>St. Apollinaire - Val Sully ↔ Fontaine d'Ouche ou St. Apollinaire - La Fleuriée ↔ Fontaine d' Ouche</p> <p>Terminus " Val Sully - St. Apollinaire", Rue Philippe Le Bon, Rue Marie de Bourgogne, Rue de Moirey, Rue de Sully, Rue François Mitterrand, Rue Champ Prieur, Rue Paul Claudel, Rue du Paquier d'Aupré, Route de Gray /</p> <p>Terminus "La Fleuriée", Rue de la Vigne aux Chiens, Rue Claude Martin, Rue En Pailley, Rue la Fleuriée, Route de Gray, /</p> <p>Avenue Colonel Prat, rue Castelnau, Rond Point du 8 Mai 1945, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard Trimolet, Place Gaston Gérard, Boulevard Trimolet, Place Général Ruffey, Boulevard de Strasbourg, Place du 30 Octobre, Boulevard Carnot, Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois, Place Saint-Michel, Rue Vaillant - (Rue Lamonnaye, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet) - Rue Rameau, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch, Rue Albert Rémy - (Boulevard de Sévigné) - Avenue Albert 1^{er}, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, Rue Maurice Maréchal, Avenue des Champs Perdrix, Avenue du Lac, Avenue Edouard Belin, Boulevard Bachelard, terminus "Fontaine d'Ouche".</p>	<p>6' en HP</p> <p>8' en HC</p>

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Liane 4	<p>Z. A. E. - Cap Nord ↔ Chenôve</p> <p>Terminus "ZAE - Cap Nord", Rue de Cracovie, Avenue de Dallas, Avenue Champollion, Rue François Buhion, Rue Marie Curie, Avenue des Grésilles, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard de Champagne, Place Jean Bouhey, Boulevard Clémenceau, Place de la République, Rue Devosge, rue Sambin, Place Saint Bernard, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michelet, Rue Condorcet - (Rue Monge, Place Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard Henri Camp, Boulevard des Valendons, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard E. Branly, Rue Roger Salengro, Rue de Longvic, Rond point de la Solidarité, Rue J. Moulin, Rue Paul Charton, terminus "Chenôve".</p> <p>Campus ↔ Gare Foch</p>	<p>7,5' en HP</p> <p>9' en HC</p>
Liane 5	<p>Terminus "Campus" - Avenue du XXI^{ème} Siècle, Avenue Alain Savary, Boulevard Docteur Petitjean, Boulevard de l'Université, Rue d'Auxonne, Place Wilson, Rue Chabot-Charmy, Place du Théâtre, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch (Boulevard de Sévigné), terminus "Gare Foch".</p>	<p>4' en HP</p> <p>6' en HC</p>
Liane 6	<p>Longvic ↔ Sainte-Anne ou Longvic ↔ Motte Giron</p> <p>Terminus "Longvic" - Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Rue des Prévots, Rue Dorgelès, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Cours Général de Gaulle, Place Wilson, Rue Chabot-Charmy, Place du Théâtre, Rue Rameau, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (Boulevard de Sévigné) - Rue de l'Arquebuse, Rue du Faubourg Raines, Avenue de l'Ouche, Avenue Gustave Eiffel,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boulevard Maréchal Juin, Rue de Bel Air, Esplanade des Marcs d'Or, Chemin du Fort de la Motte Giron, Rue Maréchal de Sault Tavaannes, terminus "Motte Giron" • Rue du Père de Foucauld, Rue Monseigneur Dadolle, Rue Paul Claudel - (Rue Monseigneur Favier) - Rue Chanoine Bordet, Allée Jean-Baptiste Mathey, Rue Saint-Vincent de Paul, terminus "Ste Anne". <p>Toison d'Or ↔ Greuze - La Noue → Z.I. Longvic</p>	<p>8' en HP</p> <p>10' en HC</p>
Liane 7	<p>Terminus "Toison d'Or" - Place Marie de Bourgogne, Boulevard Docteur Jean Veillet, Boulevard Winston Churchill, Place Granville, Avenue Franklin Delano Roosevelt, Avenue de Stalingrad, Rue du Colonel Quantin, Boulevard Maréchal Joffre, Rue Charles De Montalembert, Rue Béranger, Place Theuriet, Rue Molière, Place Général Giraud, Rue La Fontaine, Avenue Aristide Briand, boulevard de la Marne, Place Jean Bouhey, Boulevard Clémenceau, Place de la République, Rue Devosge, Rue Sambin, Place Saint Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue de la Poste, Place Darcy, Avenue Foch, Rue Albert Rémy - (Boulevard Sévigné, Place Darcy, Boulevard de Brosses, Boulevard de la Trémouille) - Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue Daubenton, Rue Charles Dumont, Boulevard JF. Kennedy, Rue de la Stéarinerie, Rue des Rotondes, Rue des Moulins, Rue Frédéric Chopin, Rue Maurice Ravel, Rue Debussy, Rue des Moulins, Chemin de la Colombière, Rue de Romelet, terminus "Greuze/La noue"</p> <p><i>Puis une fois sur trois pour la desserte de la Z.I. de Longvic : Rue de Romelet, Boulevard Eiffel, terminus "Z.I. Longvic".</i></p> <p>(Boulevard des Industries à certaines heures).</p>	<p>9' en HP</p> <p>10' en HC</p>

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 10	<p>Ahuy ↔ Cimetière-Bertillon ou Ahuy ↔ Cimetière-Claudon</p> <p>Terminus "Ahuy" - (après passage à l'arrêt "Grands Clos"), Rue des Grands Clos, Place du 19 Mars 1962, Route de Dijon, Route d'Ahuy, Avenue du Général Touzet du Vigier, Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Chemin d'Ahuy, Rue Général Fauconnet, Rue de Jouvence, Rue Gagnereaux, Rue Sambin - (Rue Joseph Tissot, Cours Fleury) - Place Saint Bernard, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michelet, Rue Condorcet - (Rue Monge, Place Bossuet, Rue Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue du Petit Cîteaux, Rue du Transvaal - (Rue Févret) - Place Wilson, Rue de Longvic, Rue Coupée de Longvic, Rue d'Auxonne, Boulevard de Chicago,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Ernest Champeaux, terminus "Cimetière-Bertillon" • Rue René Coty, Impasse Georges Claudon, terminus "Cimetière-Claudon" <p>Fontaine ↔ Talant</p>	15'
Ligne 11	<p>Terminus "Fontaine" - Rue Georges Bourgoin - (Rue des Cortots, Rue des Ponnrières, Rue des Prés Potets) - Rue du Stade, Rue des Félizots, Rue du Faubourg Saint-Martin, Boulevard des Allobroges (Rue du Faubourg Saint-Nicolas, Rue de la Bresse), Rue Jean-Baptiste Ghys, Rue Octave Terrillon, Rue Claude Hoin, Rue Montchapet, Rue Jacques Cellerier, Place Dubois, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy - (tour de la Porte Guillaume) - Rue des Perrières, Boulevard de l'Ouest, Boulevard de Chèvre Morte, Rue du Réservoir, Rue du Maréchal Leclerc, Rue de la Libération, Rue des Fassoles, Rue de Bellevue, Rue du Grand Puits, Avenue Général Canzio, Avenue du Mail, Rue de Savolles, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, terminus "Talent"</p> <p>Hauteville / Daix ↔ Fontaine ↔ Montagne de Larrey</p>	15'
Ligne 12	<p>Terminus partiel Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Esplanade Jean Moulin, Rue d'Hauteville, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Route Départementale 107, Rue du Peuplier, Terminus principal "Fontaine", Route de Daix, Rue des Créots, Rue d'Hauteville - (Rue de la Confrérie, Rue Jehly Bachelier) - Rue des Combottes, Rue des Grands Champs, Rue de Dijon, Rue de Fontaine, Rue Montchapet, Rue Jacques Cellerier, Place Dubois, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (Boulevard de Sévigné) - Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard des Peyvets, Boulevard des Bourroches, Avenue Gustave Eiffel, Rue de Corcelles, Chemin des Echaillons, Chemin de la Rente de Giron, Rue Général Delestraint, terminus "Montagne de Larrey"</p> <p>Neuilley / Sennecey ↔ Greuze - Moulins</p>	15'
Ligne 13	<p>Terminus "Neuilley" - Rue de l'Eglise, Rue Corneille, Rond Point de la Paix, Re de Dijon - (Allée des Marronniers) - Route Départementale 109, Route de Chevigny, Rue de l'Aige aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, Rond Point des Arts et Métiers, D 122A, D 107, D 126, Rue Coubertin, Rue Sully, Rue Jean Mazon, Rue Paul Gaffarel, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard de Strasbourg, Place du 30 Octobre, Boulevard Carnot, Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois, Place Saint-Michel, Rue Vaillant (Rue Lamannoze, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet), Rue Chabot Charny, Place Wilson, Rue Charles Dumont, Rue des Moulins, Rue Claude Attiret, Rue Maurice Ravel, Rue Debussy, Rue des Moulins, terminus "Greuze - Moulins".</p>	18'

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 14	<p>Théâtre ↔ Toison d'Or</p> <p>Terminus "Théâtre" - (Rue Vaillant, Place Saint Michel, Rue Vaillant) - Place du Théâtre, Rue Chabot Charny, Place Wilson, Rue Charles Dumont, Rue Daubenton, Boulevard du Castel, Boulevard J.F. Kennedy, Rue Chevreul, Boulevard Robert Schumann, Place Salengro, Boulevard Mansart, Boulevard Gabriel, Boulevard Jeanne d'Arc, Boulevard Trimolet, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Place Saint Exupéry, Boulevard Maréchal Joffre, Rond Point de la Nation, Rue de Bruges, Rue Nicolas de Staël, Place de la France Libre, Avenue de la Concorde, Rond Point de l'Europe, Avenue de la Paix, Place des Nations Unies, Boulevard Docteur Jean Veillet, Place Marie de Bourgogne, terminus "Toison d'Or".</p> <p>Parc Technologique ↔ Marsannay - Château</p>	20'
Ligne 15	<p>Terminus "Parc Technologique" - Rue Louis De Broglie, Rue Marcel Dassault, Rue Louis De Broglie, Avenue Jean Bertin, Rond Point Sachot, Boulevard Albert Einstein, Avenue du Général Touzet du Vigier, Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Rue Verniquet, Rue de la Charmette - (Rue de la Charmette) - Boulevard Maréchal Gallieni, Rue Général Fauconnet, Place Général Estienne, Rue Sambin - (Rue Joseph Tissot, Cours Fleury) - Place Saint Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue de la Poste, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (Boulevard de Sévigné, Place Darcy, Boulevard De Brosses, Boulevard de la Trémouille) - Rue Albert Rémy, Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Avenue Roland Carraz, Route de Beaune, Avenue Gaston Roupnel, Avenue Marguerite de Salins, Rue des Champforey, Route des Grands Crus, Rue de Mazy, terminus "Marsannay Château".</p> <p>Acti-Sud ↔ Marsannay ↔ Darcy</p>	30'
Ligne 16	<p>Boulevard Charles De Gaulle, Rue Pierre de Coubertin, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel, Route de Beaune, Avenue du 14 Juillet, Rue de Marsannay, Rue Roger Salengro, Boulevard Edouard Branly, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Rue des Valendons, Rue Adéodat Boissard, Place Abbé Chanlon, Rue Léonard De Vinci, Rue Maurice Deslandres, Place Charet, Rue du Chapitre, Rue du Docteur Richet, Boulevard Eugène Fyot, Rue du Chapitre, Boulevard des Bourroches, Rue de Chenôve, Avenue Jean Jaurès, Place du 1^{er} Mai, Rue de l'Hôpital, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, Rue des Perrières (terminus "Darcy - Perrières"), Rue Guillaume Tell et Rue du Docteur Albert Rémy.</p> <p>Fontaine d'Ouche - Tulipes / Fontaine d'Ouche - Tulipes</p>	15'
Lignes 20 et 21	<p>Terminus " Fontaine d'Ouche / Tulipes" - Rue du Tire Pesseau, Avenue Edouard Belin, Avenue du Lac, Avenue des Champs Perdrix, Rue Maurice Maréchal, Boulevard Gaston Bachelard, Boulevard Chanoine Kir, Avenue Albert 1^{er}, Boulevard de l'Ouest, Boulevard de Chèvre Morte, Boulevard des Clomiers, Boulevard François Pompon, Boulevard des Aiguillottes, Boulevard des Allobroges, Boulevard Maréchal Gallieni, Boulevard Pascal, Place Saint Exupéry, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Boulevard Trimolet, Boulevard Jeanne d'Arc, Boulevard Gabriel, Boulevard Mansart, Place Roger Salengro, Boulevard Robert Schumann, Rue Chevreul, Boulevard John Kennedy, Boulevard du Castel, Rue du Pont des Tanneries, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard des Peywets, Boulevard des Bourroches, Rue du Chapitre (Rue du Docteur Richet, Boulevard Eugène Fyot), Place Charet, Rue Henri Drouot, Rue Claude Rossignol, Avenue Eiffel, Boulevard Maréchal Juin, Boulevard Gaston Bachelard, Rue Maurice Maréchal, Avenue des Champs Perdrix, Avenue du Lac, avenue Edouard Belin, Boulevard Gaston Bachelard, Rue du Tire Pesseau, terminus "Fontaine d'Ouche/Tulipes" (Rue de la Combe à la Serpent, terminus "Combe").</p>	20'

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 30	<p>Plombières ↔ Darcy</p> <p>Terminus "Plombières" - Rue de Bonvaux, Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, Route de Dijon, Avenue du 1^{er} Consul, Avenue Albert 1^{er}, Boulevard de Sévigné - (Avenue Maréchal Foch, Rue Docteur Albert Rémy) - Place Darcy, terminus "Darcy" (Darcy Chaussier)</p>	15/20'
Ligne 31	<p>Perrigny ↔ Marsannay</p> <p>Terminus "Perrigny" - Rue de Prielle, Grande Rue, Rue de la Tourelle, Rue de la Rente Logerot, Rue du Vignery, Rue des Vignes Dardelain, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel.</p> <p>Bretenière / Ouges ↔ (BA 102) Longvic - Carmélites</p>	30'
Ligne 32	<p>Terminus "Bretenière" - Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, Route Départementale 968 Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Rue des Prévôts, Rue de New Holland, Rue Jules Guesde, D 122A, terminus "Carmélites".</p> <p>A certaines heures, desserte de la B.A. 102 par RD 996 A</p> <p>Chevigny - Excellence 2000 ↔ Chevigny - Z.I.</p>	25'
Ligne 33	<p>Terminus "Chevigny - Excellence 2000" - Avenue de Strasbourg, boulevard de l'Europe, Avenue de Tavaux, Rue du 19 Mars 1962, Avenue de la République, Route de Bresse, Rue du Point du Jour, Rue des Serruriers, terminus "Chevigny Z.I." (Rue de la Fonderie, Rue des Artisans).</p> <p>Quetigny - Allées Cavalières ↔ Saint-Apollinaire - Tabourot</p>	Matins Midis Soirs
Ligne 34	<p>Terminus "Quetigny / Allées Cavalières", Avenue du Parc, Allée des Jardins, Boulevard de la Croix Saint Martin, Place de la Mairie, Rue de l'Eglise, Avenue du Stade, Avenue du Cromois, Rue Ronde, Boulevard de la Motte, Avenue du Château, Avenue de l'Université, Rue Jean Mazen, Rue Paul Gaffarel, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard Trimolet, Boulevard Paul Doumer, Route de Gray, Rue François Mitterrand, terminus "Tabourot".</p> <p>Toison d'Or - (Epirey Cap Nord) - Toison d'Or</p>	35 ou 70' suivant les heures dans la journée
Ligne 35	<p>Terminus "Toison d'Or" - Place Marie de Bourgogne, Boulevard Jean Veillet, Boulevard Winston Churchill, Pont Winston Churchill, Rue de Malines, Rue Docteur Quignard, Rue de Cluj, Rue E. Chaput, Rue de Mayence, Rue des Ardennes, Rue de Malines, Rue de la Breuchilière, Rue de La Brot, Rue de Cracovie, Impasse de Reggio, ½ tour, terminus "Cap Nord - Reggio" (et retour par les rues inverses).</p>	Matins Midis Soirs

Ligne	Voies empruntées	Passages
Navette 41	<p>Hauteville / Daix ↔ Darcy</p> <p>Terminus Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Rue d'Hauteville, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1^{ère} Armée française, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".</p> <p>Perrigny ↔ Darcy</p>	<p>Allers 7h00 et 13h30 Retours 12h15 et 17h15</p>
Navette 42	<p>Terminus "Perrigny" - Rue de Prielle, Grande Rue, Rue de la Tourelle, Rue de la Rente Logerot, Rue du Vignery, Rue des Vignes Dardelain, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel, Avenue Roland Carraz, Avenue Jean Jaurès, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".</p> <p>Crimolois ↔ Dijon - Wilson Carnot</p>	<p>Allers 7h10 et 13h25 Retours 12h15 et 17h40</p>
Navette 43	<p>Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Avenue du Mont Blanc, Rue d'Auxonne, Place Wilson, terminus "Wilson - Carnot".</p> <p>Magny ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne</p>	<p>Aller : 6h55 Retour : 17h50</p>
Navette 44	<p>Terminus "Magny", Rue du Marais, Rue du Patis, Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue du Point du Jour, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".</p> <p>Bressey ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne</p>	<p>Aller : 7h13 Retour : 18h20</p>
Navette 45	<p>Terminus "Bressey", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".</p>	<p>Aller : 6h50 Retour : 17h43</p>

Services à la demande

Ligne	Voies empruntées	Passages
Navette 43	<p>Crimolois ↔ Dijon - Wilson Carnot</p> <p>Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Avenue du Mont Blanc, Rue d'Auxonne, Place Wilson, terminus "Wilson - Carnot".</p> <p>Magny ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne</p>	<p>Allers 7h28 - 9h30 - 14h10</p> <p>Retours 12h10 - 13h45 - 18h25</p>
Navette 44	<p>Terminus "Magny", Rue du Marais, Rue du Patis, Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue du Point du Jour, Route de Bresse, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".</p> <p>Bresse ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne</p>	<p>Allers 8h15 - 10h45</p> <p>Retours 11h30 - 12h40 - 17h15</p>
Navette 45	<p>Terminus "Bresse", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bresse, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".</p> <p>Saunières ↔ Grangier</p>	<p>Allers 8h45 - 10h10 - 13h10 - 14h50</p> <p>Retours 11h00 - 16h15 - 16h45 - 19h00</p>
Navette 46	<p>Terminus "Saunières", Rue des Saunières, Rue de Talant, Boulevard des Clomiers, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1^{ère} Armée française, Boulevard De Brosses, Place Saint-Bernard, Rue du Château, Place Grangier, terminus "Grangier - Poste".</p> <p>Rolin ↔ Darcy</p>	<p>Allers 9h53 - 14h30</p> <p>Retours 11h45 - 16h20</p>
Navette 47	<p>Terminus "Rolin", Quai Nicolas Rolin, Avenue de l'Ouche, Rue du Faubourg Raines, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".</p>	<p>Allers 9h35 - 14h10</p> <p>Retours 11h24 - 16h00</p>

N. B. : ces services ne seront déclenchés que sur réservation la veille au 0 800 10 2004.

Bus Class'

	<p>Terminus Bretenière, Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, RD 968, Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Boulevard Eiffel, Boulevard des Industries, "Collège Roland Dorgelès".</p> <p>Bus Class' 77 ↔ Lycée Jean-Marc Boivin et Collège Jean Rostand</p>
<p>Bus Class' 78</p>	<p>Terminus "Bressey", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bresse, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, (Lycée Jean-Marc Boivin), Avenue de Bourgogne Avenue du Château, Boulevard de la Motte, Rue des Cousins, "Collège Jean Rostand".</p> <p>Saint-Apollinaire ↔ Collège Champollion - Lycée Carnot et Simone Weil - Lycée Saint-Joseph</p>
<p>Bus Class' 79</p>	<p>Val Sully, Rue Philippe Le Bon, Rue Marie de Bourgogne, Rue de Moirey, Rue de Sully, Route de Gray, Rue Jacquat, Rue Claude Martin, Rue en Pailley, Rue Joseph Kessel, Rue Castelnau, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard de Champagne, Boulevard Georges Clemenceau, Boulevard Thiers, Boulevard Carnot, Place Wilson, Rue Févret, Rue du Transvaal.</p> <p>Chenôve / Bourroches ↔ Lycée Le Castel et Simone Weil</p>
<p>Bus Class' 80</p>	<p>"Chenôve - Poste", Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Rue des Valendons, Avenue Gustave Eiffel, Rue des Trois Forgerons, Avenue Jean Jaurès, Place du 1^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue Daubenton (Lycée Le Castel), Rue Charles Dumont, Place Wilson, Rue Chabot Charny, Place du Théâtre, Rue Lamonnaye, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet (Lycées Carnot et Simone Weil).</p> <p>Hauteville / Daix ↔ Collège Boris Vian à Talant → Saunières</p>
<p>Bus Class' 81</p>	<p>Terminus Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Rue d'Hauteville, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Avenue Canzio, Rue de Nachey, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, "Collège Boris Vian", Avenue du Mail, Avenue Général Canzio, Rue du Grand Puits, Rue de Bellevue, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Rue des Saunières.</p> <p>Magny ↔ Lycée Jean-Marc Boivin</p>
<p>Bus Class' 82</p>	<p>Terminus "Magny", Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue des Menuisiers, Route de Bresse, Route de Dijon, "Lycée Jean-Marc Boivin".</p> <p>Neuilly ↔ Collège Roland Dorgelès</p>
<p>Bus Class' 83</p>	<p>Neuilly - "arrêt Montot", Allée des Marronniers, Place de la Liberté, Rue de l'Eglise, Rue Corneille, Route de Dijon, D 905, Avenue du Mont Blanc, Boulevard de Chicago, Avenue de l'Europe, Route de Dijon, Rue de Florenne, Rue Carnot, collège "Roland Dorgelès".</p> <p>Fontaine-les-Dijon (Suzon) ↔ Lycée Montchapet et Saunières puis Collège Gaston Roupnel</p>
<p>Bus Class' 84</p>	<p>Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Rue du Docteur Majnoni d'Intignano, Rue du Stade, Rue des Félizots, Rue du Faubourg Saint Martin, Rue du Faubourg Saint Nicolas, Boulevard des Allobroges, Boulevard des Aiguillotes, Rue de Dijon, Boulevard François Pompon, Avenue Victor Hugo, Rue des Saunières. Puis Fontaine - Le Suzon, Route d'Ahuy, Rue des Porte-feuilles, Rue de Verdun, Rue du Faubourg Saint Martin, Boulevard Gallieni, Avenue du Drapeau, collège "Gaston Roupnel".</p> <p>Longvic ↔ Lycée du Castel → Lycée Hippolyte Fontaine</p> <p>Longvic - Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, D 122A, Les Carmélites, D 122A, Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Rue des Prévôts, Rue Dorgelès, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, lycée "Hippolyte Fontaine"</p>

<p>Bus Class' 85</p>	<p>Crimolois / Sennecey ↔ Lycée Jean-Marc Boivin et Collège Camille Claudel</p> <p>Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Route de Chevigny, Rue de l'Aige aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, D 122A, Rue de Chevigny, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin" et collège "Camille Claudel".</p>
<p>Bus Class' 86</p>	<p>Plombières ↔ Collège Jean-Philippe Rameau</p> <p>Plombières , Rue de Bonvaux, Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, RN 5, Avenue du 1^{er} Consul, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, Avenue du Lac, collège "Jean-Philippe Rameau".</p>
<p>Bus Class' 87</p>	<p>Quetigny ↔ Lycée Jean-Marc Boivin</p> <p>Quetigny , Boulevard de l'Europe, Avenue du 19 Mars 1962, Boulevard de la Motte, Rue Ronde, Avenu du Cromois, Avenue du Parc, Allée des Jardins, Boulevard de la Croix Saint Martin, Rue de l'Eglise, Rue du Stade, Avenue du Château, Avenue de Bourgogne, voie bus, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin".</p>

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A / DESIGNATION DE LA COMMISSION

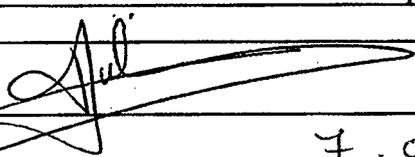
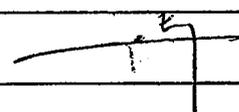
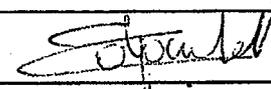
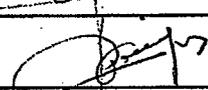
La composition de la commission de délégation de service public a été fixée par délibération du Conseil du 12 avril 2001.

Objet de la consultation :

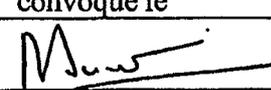
Délégation de service public des transports de la région dijonnaise

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres à voix délibérative :

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
	Président		
M. JULIEN			
MME DARCIAUX			7.06.06
M. AUDARD			7.06.06
M. DETANG			
M. DELATTE			7.06.06
M. SAUNIE			7.06.06
M. JOLY			
M. HESSE			7.06.06
MME COLOMBET			
M. DESVIGNES			

Membres à voix consultative :

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
MME DUSART	Trésorier du grand-Dijon		
M.	DDCCRF		40606

C / AVIS DE LA COMMISSION

Avis favorable sur le projet d'arrêté n° 11.

D / DOCUMENT JOINT AU PROCES VERBAL

rapport

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

~ ~ ~ ~ ~

Avis de la Commission de délégation du service public en application de l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

~ ~ ~ ~ ~

La convention prévue entre la Communauté d'agglomération et Kéolis a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée de 6 ans. L'avis de la commission est sollicité sur deux points :

- ◆ La prise en considération de modification de la contribution,
- ◆ ~~La modification de l'échéance initiale.~~

I. MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION

Le contrat de délégation a prévu la mise en place d'un nouveau réseau, ce qui a été fait le 25 octobre 2004 avec le réseau Divia. Quelques ajustements sont proposés pour la rentrée 2006 :

- ✓ Modification d'itinéraire de la ligne 31 (Perrigny ↔ Marsannay)
- ✓ Modification d'itinéraire de la ligne 16 (Darcy ↔ Marsannay)
- ✓ Renforcement de fréquence sur la Liane 3 (Fontaine d'Ouche ↔ Saint apollinaire)
- ✓ Renforcement de fréquence sur la ligne 33 (ZI Chevigny)
- ✓ Modification d'itinéraire de la ligne 11 (Fontaine-lès-Dijon ↔ Talant)

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général de la Côte d'Or ont mis fin aux conventions passées par la desserte des communes ayant adhéré à la communauté le 1^{er} janvier 2004. Il convient donc de reprendre directement en charge l'exploitation des dessertes de ces communes. Les services se décomposent en :

- ✓ Utilisation de lignes existantes Divia,
- ✓ Création de navettes régulières,
- ✓ Création d'un service de transports à la demande pour lesquels il est nécessaire de créer une centrale de réservation.

Enfin, d'autres ajustements sont en prendre en compte : l'augmentation de la fréquentation du service TPMR, le retard dans la mise en œuvre des bus laboratoires, la signalétique Diviaciti.



.../...

323

Après intégration de ces éléments, le tableau ci-dessous résume l'évolution de la contribution :

(en milliers d'euros HT valeur 2002)	OFFRE DE BASE	AVENANTS	ECART EN %
2003	19.416	19.599	
2004	18.537	20.181	
2005	17.276	20.367	
2006	17.037	20.095	
2007	16.745	19.875	
2008	16.689	19.817	
outre l'offre relative au réseau, la contribution intègre des éléments qui ne faisaient pas partie de l'offre initiale :			
	105.700	119.934	+ 13,4 %
- Limburgerhof		- 959	
- Diviaciti		- 1.937	
- extension territoriale		- 1.186	
- centrale d'information		- 486	
- sécurité		- 842	
- législation		- 1.649	
- dépenses ponctuelles		- 866	
	105.700	112.009	+ 6,0 %

Ainsi, et sur l'ensemble de la période contractuelle, soit 6 ans, l'évolution de la contribution forfaitaire relative à l'offre initiale de transport évolue de 6,0 % en euros constants.

JLD